



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON

300, rue Saint-Patrice, tél. : 450-454-4959
Sherrington, Québec, J0L 2N0 Fax : 450-454-5677
Courriel : info@sherr.ca

INFO-MUNICIPAL MAI 2017

ÉVÈNEMENTS



FERMETURE TEMPORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL - RAPPEL

Merci de prendre note que le bureau municipal sera fermé au public durant la semaine du 8 mai 2017 pour permettre la réalisation de travaux administratifs à l'interne. Merci pour votre compréhension



CLEAN MOBILE CHALLENGE À la séance du 1^{er} mai, le conseil municipal a félicité trois récipiendaires de Sherrington du prix pour le meilleur classement dans les catégories de motoneige à essence et à diesel lors d'une compétition tenue au Michigan où les étudiants devaient concevoir une motoneige plus respectueuse de l'environnement que les modèles actuellement sur le marché. Bravo à messieurs Guillaume Verner, Mathieu Verner et Julien Couture !

FÊTE NATIONALE 2017

Veillez prendre note que la fête nationale (St-Jean-Baptiste) sera le samedi 17 juin. Parade, chansonnier, feux d'artifice, kiosques, jeux gonflables, et plus seront à l'horaire. Vous aurez plus d'information sur l'organisation de la journée dans l'info-municipal de juin et sur le site de la municipalité : <http://www.st-patrice-sherrington.com>.

Si vous voulez commanditer cet événement très apprécié et très achalandé, veuillez communiquer avec la municipalité au 450-454-4959. Nous vous invitons également à communiquer avec nous afin d'être bénévole ou encore pour participer à la parade (18 h) : chars allégoriques, animation... inscrivez la date à votre agenda ! Au plaisir de vous retrouver à cette belle fête !



Le comité de la St-Jean

GRANDE CORVÉE 2017

Les citoyens sont appelés, le 6 mai prochain, à participer à une grande corvée visant l'embellissement de leur municipalité. La corvée consistera au nettoyage des fossés sur le bord des routes municipales. Vous n'avez qu'à vous présenter le matin du 6 mai à 9 h à la caserne ou des sacs et des gants vous seront distribués accompagnés de la planification des travaux. Jeunes et moins jeunes sont les bienvenus !

CUEILLETTE BRANCHES ET FEUILLES

Une cueillette de branches et de feuilles se tiendra le 6 mai entre 7 h et 12 h. *Vos sacs et branches doivent être déposés en bordure de rue avant 7 h.*

FEUILLES MORTES



Pour être recueillies, les feuilles mortes doivent être disposées uniquement dans des sacs de papier ou de

plastique transparent, ceux-ci sont disponibles dans la majorité des quincailleries et épiceries. Il est important de ne pas employer de ruban adhésif ou toute autre attache pour fermer les sacs.

BRANCHES



Les branches doivent être en tas compact en bordure de la rue (et non dans la rue). L'extrémité coupée doit être dirigée vers la rue. Le diamètre des branches ne doit pas dépasser 15 cm.

Les souches, racines et végétaux ne sont pas acceptés lors de cette cueillette.



APPEL À LA VIGILANCE !

Partageons la route, soyons prudents ! Merci aux piétons, aux cyclistes et aux automobilistes d'adapter votre conduite. Vive la courtoisie ! Si vous circulez le soir ou la nuit, assurez-vous d'être bien visible (dossards, autocollant phosphorescent, etc.) pour votre sécurité et celle des autres ! Merci



LA SAISON 2017 DE CARAVANE DES CULTURES APPROCHE !

La Caravane des Cultures est de retour cette année, elle sera présente à la vieille caserne tous les jeudis entre 16 h et 19 h, et ce dès le 22 mai. Comme l'an dernier le projet demande l'implication de la communauté. Nous sommes donc à la recherche de bénévoles pouvant aider le ou la commis durant son arrêt dans votre municipalité. Ces bénévoles peuvent s'impliquer de façon ponctuelle, occasionnelle ou régulière. Ils seront appelés à remplir les étals, assurer le service à la clientèle avec le ou la commis, aider au maintien de la propreté du marché, etc. Les gens intéressés peuvent communiquer avec Maude St-Hilaire au CLD Jardins-de-Napierville au 450-245-7289 ou maude@cld-jardinsdenapierville.com. Pour plus d'information, consulter notre page Facebook www.facebook.com/caravanedescultures.





MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON

300, rue Saint-Patrice, tél. : 450-454-4959
Sherrington, Québec, J0L 2N0 Fax : 450-454-5677
Courriel : info@sherr.ca

Société Alzheimer
HAUT-RICHELIEU

CAMPAGNE #UNTOASTATOI AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER HAUT-RICHELIEU (SAHR)

À compter du 25 avril, avec la collaboration de Jessica Harnois, sommelière, toutes les personnes qui le souhaitent pourront relever le défi #UNTOASTATOI via les plates-formes sociales Facebook, Twitter et Instagram. Pour information, jetez un oeil sur notre site Web www.untoastatoi.ca ou sur notre page Facebook, Twitter ou Instagram à #UnToastaToi.

LOISIRS

SOCCER & TENNIS



Nous recherchons des parents bénévoles pour l'organisation de la saison de soccer pour les enfants de Sherrington. Dans l'optique où nous avons suffisamment d'adultes pour s'occuper des enfants, nous serons en mesure de former des équipes. Vous pouvez tout de même inscrire votre enfant en appelant à la municipalité au 450-454-4959 ou

en communiquant par courriel à info@sherr.ca.



Le terrain de tennis est maintenant ouvert à tous !

BASEBALL

La municipalité va procéder à des travaux de réfection de son terrain de balles afin de le sécuriser et de lui donner l'amour qu'il mérite !! Changement de clôtures, système de drainage, nouvelle cabane et nouveau branchement électrique sont au menu. Les travaux sont débutés puisque la météo et l'état du sol le permettent. Les travaux seront effectués rapidement pour permettre à la saison estivale de débiter dès que possible. SVP mère nature, soyez clément !!

BALLE MOLLE POUR ADULTES

Les inscriptions, au coût de 50 \$ par joueur (se) résident et 60 \$ par joueur (se) non résident, se tiendront jusqu'au vendredi 12 mai 2017. Nous voulons former six équipes qui joueront les mardis, mercredis et jeudis soir en alternance. La saison débutera le 23 mai. Pour informations et inscriptions, communiquez avec Éric Riel au 514-829-3287.

BASEBALL ENFANT



Début : Le 29 mai conditionnellement à la bonne conduite des travaux de réfection du terrain (autrement, l'activité se tiendra à l'intérieur) –Info : cbsherrington@gmail.com

CENTRE-MULTI-RÉCRÉATIF

Vous pourrez réserver le Centre multi-récréatif dès le mois de juin au coût de 25 \$/heure. Un horaire de réservation sera publié dans l'info du mois de juin, sur le site internet et sur la page Facebook des Loisirs. Durant le jour du lundi au vendredi, le Centre multi-récréatif sera utilisé par le camp de jour. Certaines périodes les soirs et les fins de semaine seront disponibles pour vos locations. Premier arrivé, premier servi !

LES AÎNÉS DE SHERRINGTON

Pour être membre de la FADOQ, vous pouvez contacter la Direction de la FADOQ de Sherrington.

Merci pour votre belle participation à nos activités durant toute l'année, nous vous donnons rendez-vous en septembre, d'ici là, bonnes vacances !

- Mme Jacynthe Poupart, Prés. 450-454-9214
- Mme Solange Leclair, Vice-Prés. 450-454-2352
- M. Jean-Guy Larose, Secr. 450-454-3771
- Mme Louise Guérin, Très. 450-454-7237
- Mme Lise Lussier, Dir 514-913-4800
- M. Fernand Bellemare Dir 450-454-4004
- M. Jean-Maurice Boyer, Dir 450-454-3604

HORAIRE DE MAI

234 B rue des Loisirs, Sherrington (Québec) J0L 2N0

Tous les lundis :	Cartes et bingo à 13 h
Tous les mercredis :	Jeux à la salle de la FADOQ à 13 h et cours de danse au centre communautaire à 12 h 45.
Tous les jeudis :	Whist militaire à 13 h
Samedi 13 mai :	Soirée folklorique 17 h 30
Dimanche 28 mai :	Dîner de clôture

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

CLUB DE MINÉRALOGIE ET DE PHILATÉLIE

Une exposition permanente de roches et minéraux est maintenant en place à la bibliothèque municipale. Vous êtes tous invités à venir voir et profiter de cette belle exposition aux heures d'ouverture.

HORAIRE D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

MARDI : 15 h à 18 h JEUDI : 18 h à 21 h SAMEDI : 10 h à 12 h



ADMINISTRATION

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine séance du conseil se tiendra le 5 juin, et ce, toujours à 19 h à la salle du conseil municipal.

PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX AÎNÉS - RAPPEL

Les membres du conseil ont adopté le Règlement n° 291 établissant un programme d'assistance financière aux aînés pour la réduction de leur fardeau fiscal municipal. La demande de remboursement doit être dûment complétée sur le formulaire prescrit au règlement **entre le 1^{er} mai et le 30^e jour du mois d'août** de chaque année de référence pour qu'elle soit recevable. De nouveaux critères d'admissibilité seront exigés en vue de répondre davantage aux enjeux socio-économiques.

OFFRE D'EMPLOI/POSTE DE SURVEILLANT D'ÉTÉ AU CENTRE MULTI-RÉCRÉATIF

Consulter l'offre complète sur le site Web de la municipalité : <http://www.st-patrice-sherrington.com/>

SERVICE INCENDIE

RAPPORT DES INTERVENTIONS D'AVRIL 2017

M. Daniel Lussier informe la population des résultats du rapport d'intervention du Service de prévention incendie préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du Service.

B.B.Q. EN TOUTE SÉCURITÉ.



Le moment tant attendu des maîtres du barbecue est enfin arrivé ! Chefs et amateurs consolideront fourchettes et spatules à la bataille du feu et des viandes savoureuses. Ceci étant dit, il reste qu'il faudra être sécuritaire dans la manipulation des appareils et poêles. Voici donc des conseils de votre service de sécurité incendie afin de ne pas finir le repas... dans la sauce !

–Intervention Premier Répondant	9
–Entretien d'équipe	5
–Inspection Vad	12
–Accident de la route	3
–Entraide	0
–Préventions résidentielles	0
–Prévention risque élevé	13
–Alarme Incendie	1
–Équipe de garde	5
–Assistance à la police	1
–Appel Incendie	1
–Bénévolat	0
–Formation	1
–Garde interne	0

Ces quelques conseils vous aideront à prévenir les potentiels accidents qui peuvent engendrer à vous et votre entourage, des blessures ou un incendie, les voici :

B.B.Q. au propane À vos grillades, soyez prudent !

Avant l'utilisation :	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification du barbecue avant le premier usage de la saison - Retirer toutes les pièces mobiles. - Nettoyer l'intérieur et l'extérieur de l'appareil, ainsi que les pièces mobiles. - Asperger les raccords d'eau savonneuse afin de déceler la présence de fuites. - Faire remplacer les pièces défectueuses si des bulles se forment lors de l'ouverture du gaz ; ces bulles confirment qu'il y a une fuite. - Remplacer les bonbonnes défectueuses ou âgées de plus de 10 ans en les remettant au distributeur de propane. Ne jamais les jeter au rebut, car elles pourraient exploser.
Utilisation :	<ul style="list-style-type: none"> - Bien lire les instructions du fabricant. - Ne jamais utiliser un barbecue à l'intérieur. - Laisser un mètre (3 pi) entre le barbecue et la structure ou le mur. - Pour démarrer le barbecue : ouvrir le couvercle, ensuite le gaz, puis un des boutons de contrôle et actionner le bouton de démarrage. - Ne jamais actionner le bouton de démarrage plus de deux fois. - Surveiller en permanence un barbecue en fonction. Afin d'éviter les brûlures, ne laisser personne s'amuser autour et ne le déplacer pas lorsqu'il est allumé. - Éteindre l'appareil en fermant d'abord le robinet de la bonbonne, ensuite, une fois la flamme éteinte, les boutons de contrôle. - Après son utilisation, placer le barbecue loin d'une porte ou d'une fenêtre afin d'éviter l'infiltration de gaz dans la maison en cas de fuite. - Ne pas laisser le barbecue dans un endroit frais et humide propice aux toiles d'araignée qui représentent un risque d'incendie dans les contrôles
Quoi faire si le barbecue prend feu ?	<ul style="list-style-type: none"> - Fermer le robinet de la bonbonne, si possible. - Fermer le couvercle pour étouffer le feu. • Composer le 9-1-1. - Ne pas tenter d'éteindre le feu avec de l'eau. Utiliser un extincteur portatif approprié, comme celui à poudre de type ABC. - Faire inspecter le barbecue par un professionnel avant de le réutiliser.
Quoi faire si la bonbonne prend feu ?	Si le feu se situe à la sortie du robinet de la bonbonne, s'éloigner rapidement et composez le 9- 1-1. Ne pas tenter d'éteindre le feu.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON

300, rue Saint-Patrice, tél. : 450-454-4959
Sherrington, Québec, J0L 2N0 Fax : 450-454-5677
Courriel : info@sherr.ca

URBANISME & TRAVAUX PUBLICS

INSTALLATIONS SEPTIQUES RÉSIDENTIELLES LES NOUVEAUX RÈGLEMENTS EN VIGUEUR DÈS LE 26 AVRIL

Les modifications apportées au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, R. 22), annoncées le printemps dernier par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur David Heurtel, entreront en vigueur dès le 26 avril 2017. Les changements proposés visent à offrir davantage d'outils aux citoyens occupant ce type de résidences et devant se conformer à la réglementation afin de mettre leurs installations septiques aux normes, soit l'installation d'un système de traitement avec déphosphatation. Concrètement, la première phase de la modification du Règlement propose quatre solutions :

- La mise en place d'une fosse de rétention à vidange totale (réservoir étanche) ;
- L'installation de cabinets à terreau (toilettes à compost) avec fosse de rétention pour les eaux ménagères ;
- La mise en commun d'un système avec déphosphatation pour deux résidences isolées existantes ;
- Faciliter la mise en place de systèmes de traitement étanches qui rejettent les eaux usées dans un réseau d'égout municipal.

Aussi, conforme à la demande de l'UMQ, le Règlement reconnaît le scellement des puits effectué en vertu de l'ancien Règlement sur le captage des eaux souterraines. Afin d'appuyer les citoyens dans la mise aux normes de leurs installations septiques, le gouvernement a rendu ces travaux admissibles **au crédit d'impôt RénoVert**, lorsqu'il s'agit d'une résidence principale ou secondaire si elle est habitable à l'année. Les propriétaires pourront donc bénéficier d'un crédit d'impôt de 20 %, dont le montant pourra atteindre 5 500 \$, sur les travaux excédant 2 500 \$. Cette édicition réglementaire constitue la première phase de la réforme du Règlement annoncée au printemps 2016. Une deuxième phase de la réforme est en cours et permettra, dès cette année, de proposer des solutions additionnelles. **Les personnes souhaitant obtenir davantage d'informations peuvent visiter le site Web du MDDELCC ou communiquer avec madame Marie-France Patoine, conseillère aux politiques à l'UMQ, au (514) 282-7700, poste 268, ou à mpatoine@umq.qc.ca.**

DISTRIBUTION D'ARBRES 2017

Encore cette année, il y aura distribution d'arbres par la municipalité, la date reste à venir, nous vous en tiendrons informé dans les meilleurs délais.

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

INTÉRESSANT POUR LES PROMOTEURS EN DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du 1^{er} mai 2017, le conseil municipal a adopté les projets de règlement suivants :

1. *Le Projet du règlement numéro 310 sur les ententes relatives à des travaux municipaux* : Ce règlement a pour objet d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement à la conclusion d'une entente entre le requérant et la Municipalité portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux ainsi que sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux. Ce projet ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
2. *Le Projet du règlement numéro 306-1 modifiant le règlement 306 relatif aux usages conditionnels* : Ce règlement a pour objet : d'assujettir les zones R-4, R-18 et C-1 au règlement relatif aux usages conditionnels, afin d'autoriser (sous certaines conditions), des usages du groupe résidentiel et du groupe public (projet intégré). Ce projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
3. *Le Projet du règlement numéro 308-1 modifiant le règlement 308 sur le zonage*. Ce règlement a pour objet de modifier la zone R-5 pour devenir une nouvelle zone CR-5 et de revoir les dispositions relatives à la construction d'un bâtiment accessoire sur un terrain de plus de 2 500 mètres carrés ce projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 18 mai 2017, 18 h, au bureau municipal situé au 300, rue Saint-Patrice quant à l'objet et aux conséquences de l'adoption de ces projets. Au cours de cette assemblée, le conseil municipal expliquera les projets et entendra les personnes et organismes désirant s'exprimer.

Les projets de règlement peuvent être consultés à mon bureau, aux heures habituelles d'ouverture.

LE TOUT conformément à la Loi. Donné à Saint-Patrice-de-Sherrington, ce 2^e jour du mois de mai 2017.

Me Raffaella Di Stasio, Directrice générale et Secr.-très